



INTERGROS VOUS INFORME

INFORMATION
JURIDIQUE
ENTREPRISE
DE 11 À 49
SALARIÉS

SIMPLIFIER LA FORMATION
FACILITER L'EMPLOI

FÉVRIER 2018

VAE : des conditions assouplies

Pour favoriser le développement de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), les conditions d'accès ont été simplifiées. Le décret du 4 juillet 2017 précise les modalités de mise en œuvre de cette simplification. Les principales dispositions portent sur l'élargissement des activités prises en compte et la réduction de la durée d'expérience requise à 1 an.

[En savoir plus](#)

Inscription au RNCP des 3 CQP du management commercial de la branche des Commerces de Gros (CCN 3044)

Les 3 CQP du management commercial de la branche des commerces de gros (CCN 3044) sont inscrits au RNCP :

- Manager d'équipe commerciale itinérante ;
- Manager d'équipe commerciale sédentaire ;
- Responsable d'unité commerciale.

[En savoir plus](#)

Suppression officielle du contrat de génération

L'ordonnance n°2017-1387 du 22 septembre 2017 relative à la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail supprime la section du code du travail consacrée au contrat de génération.

Le dispositif n'existe donc plus ; même si "les aides prévues et dont la demande a été formulée par l'entreprise avant la publication de ladite ordonnance sont versées dans leur intégralité".

[En savoir plus](#)

EN BREF

- **Formations des maîtres d'apprentissage : le financement d'INTERGROS**

- **Formation économique, sociale et syndicale : obligation de l'employeur de rémunérer les départs en congés**

- **Stages en entreprise : au 1er janvier 2018 la gratification minimale horaire passe à 3,75 Euros**

Vous recevez cette information parce que vous êtes adhérent Intergros ou un acteur partenaire d'Intergros dans le domaine de l'emploi et de la formation.

[Cliquez ici](#) si vous ne souhaitez plus recevoir de mails de la part d'Intergros